



MARCHES PUBLICS DURABLES EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



Les autorités doivent aussi montrer le bon exemple et apporter leur pierre à l'édifice du développement durable. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, les administrations publiques sont elles aussi encouragées à franchir le cap des achats durables.

1. LEGISLATION

La première circulaire à aborder le thème des marchés publics durables fut la circulaire du 8 juillet 1993 : circulaire « Eco-consommation et gestion des déchets dans les administrations publiques régionales en Région de Bruxelles-Capitale », dans laquelle l'achat de papier écologique, les déchets non dangereux et les substances nocives constituaient le thème central.

Le 5 février 2009, le gouvernement bruxellois a approuvé la circulaire sur l'intégration de critères environnementaux et de développement durable dans les marchés publics de fournitures et de services, qui modifie la circulaire ministérielle du 8 juillet 1993 relative à l'Eco-consommation et la gestion des déchets dans les administrations publiques régionales en Région de Bruxelles-Capitale.

Cette initiative complète la circulaire à l'attention des Bourgmestres et Echevins de la Région de Bruxelles-Capitale, signée par Charles Picqué (Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, MB 2008-04-15, Circulaire relative aux achats publics durables dans les communes, à Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de la Région de Bruxelles-Capitale).

→ Les OIP bruxellois (Organismes d'Intérêt public) sont tenus, par la circulaire du 5 février 2009, de suivre une politique d'achats durables pour les marchés publics de fournitures et de services.

→ Les communes bruxelloises sont invitées à adopter également la dynamique de cette circulaire mais sont à leur tour contraintes de suivre la circulaire du 15 avril 2008 et d'intégrer des clauses durables dans leurs marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

2. ENCADREMENT DES ADMINISTRATIONS BRUXELLOISES

Dans ce cadre, Bruxelles Environnement a développé plusieurs outils dès 2009 pour encadrer les destinataires de la circulaire dans l'initiation d'une politique d'achats durables.

2.1. HELP DESK

En 2009, Bruxelles Environnement a lancé un help desk pour tous les fonctionnaires bruxellois ayant des questions au sujet de l'intégration de critères écologiques dans leurs cahiers des charges. Un spécialiste en matière de marchés publics verts relit gratuitement le cahier des charges pour vérifier les critères écologiques ou les clauses environnementales. D'autres questions relatives aux critères écologiques peuvent également être posées via le help desk, à l'adresse greenprocurement@ibgebim.be.



2.2. FORMATIONS SUR LES MARCHES PUBLICS DURABLES

En 2009, 5 formations thématiques ont déjà été organisées par Bruxelles Environnement. En 2010 également, des formations sont à nouveau programmées sur le thème des marchés publics durables (dès septembre 2010). Ces formations doivent permettre aux fonctionnaires de s'attaquer concrètement à la rédaction de clauses environnementales pour leurs cahiers des charges pour l'achat de biens et de services. Pour connaître les dates exactes et le programme, consultez le site Internet de Bruxelles Environnement (www.bruzellesenvironnement.be → professionnels → séminaires et formations)

2.3. DES OUTILS SUR LES PAGES INTERNET DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT CONSACREES AUX MARCHES PUBLICS DURABLES

Bruxelles Environnement a développé différents outils tels que des cahiers des charges-types pour plusieurs groupes de produits, des guides techniques pour l'intégration de critères durables dans les cahiers des charges, etc. Tous ces outils figurent dans la "boîte à outils", sur les pages Internet de Bruxelles Environnement consacrées aux marchés publics durables (www.bruzellesenvironnement.be → professionnels → secteur public → achats publics durables → boîte à outils). Vous y trouverez également des liens vers d'autres outils (guide fédéral des achats durables, milieukoopwijzer, manuel européen des marchés publics verts, ...).



3. LES AVANTAGES POUR LES ADMINISTRATIONS



3.1. ECONOMIES SUR LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les administrations peuvent agir concrètement et apporter leur pierre à l'édifice du développement durable et des économies d'émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique, en menant une politique d'achats durables. Un exemple: si tous les pouvoirs publics de l'Union européenne achetaient de l'électricité verte plutôt que de l'électricité conventionnelle, on économiserait l'équivalent de 61 millions de tonnes de CO2 par an! Cela représente 18% des objectifs européens de Kyoto.

3.2. ECONOMIES FINANCIERES

Une administration qui mène une politique d'achats durables peut également en tirer un avantage financier. Contrairement à ce que d'aucuns pensent peut-être, les achats durables peuvent finalement s'avérer meilleur marché. Si l'on envisage le coût du produit pendant tout son cycle de vie et non pas seulement le prix d'achat, nous constatons souvent que les produits écologiques sont moins chers à l'usage (pensez par exemple aux ordinateurs peu énergivores, qui sont peut-être plus chers à l'achat mais qui consomment moins d'énergie et en fin de compte, sont donc moins chers).

La réalisation d'une analyse des besoins a également des impacts financiers: si l'on recherche d'abord des produits qui peuvent être réutilisés ou réparés au lieu d'en acheter des neufs, c'est autant d'économisé.

3.3. INFLUENCER LE MARCHÉ OU L'OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES ECOLOGIQUES

Les pouvoirs publics ou les administrations peuvent, par leurs achats, exercer une influence positive sur l'offre et le marché de produits et services écologiques. Plus il y aura de demande, plus l'offre va s'accroître et plus nombreuses seront les entreprises qui surferont sur la vague des produits et services écologiques.



3.4. ROLE D'EXEMPLE VIS-A-VIS DES CITOYENS ET IMAGE

Les pouvoirs publics ont un rôle d'exemple à jouer vis-à-vis des citoyens. En menant une politique ambitieuse d'achats durables, l'administration peut se forger une image "verte".

3.5. TOUT BENEFACTIC POUR LE BIEN-ETRE DES UTILISATEURS

Il y a un avantage réel pour le bien-être et la santé des utilisateurs, lié aux achats écologiques. Citons pour exemple les peintures et les produits d'entretien écologiques, l'alimentation durable, etc.



3.6. SPECIFIQUEMENT POUR LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES

- Élément de politique globale DD / AL21



Une politique d'achats durables fait partie intégrante d'une politique globale de développement durable et d'un Agenda local 21 pour les administrations communales.

- Aussi pour les écoles, les crèches communales, ...

Les communes qui sont aussi responsables des achats pour leurs écoles et crèches communales sont invitées à acheter des biens et services écologiques dans ce cadre également.

→ Les marchés publics durables constituent un instrument fort qui permet aux pouvoirs publics d'atteindre leurs objectifs en termes de bien-être, d'environnement et de bonne gouvernance.

4. MONITORING

Bruxelles Environnement a développé un questionnaire pour pouvoir suivre les progrès de toutes les administrations de la Région bruxelloise. Toute administration régionale et communale est invitée à remplir le questionnaire. Tous les deux ans, les progrès enregistrés en matière de marchés publics durables feront l'objet d'une évaluation. Le questionnaire se trouve également sur le site Internet de Bruxelles Environnement (www.bruxellesenvironnement.be → professionnels → secteur public → marchés publics durables → législation).

5. PLUS D'INFORMATIONS

Toutes les informations relatives aux marchés publics durables peuvent être consultées sur les pages Internet de Bruxelles Environnement (www.bruxellesenvironnement.be → professionnels → secteur public → marchés publics durables). Vous pouvez également contacter la responsable des marchés publics durables de Bruxelles Environnement: Jolien De Troch (jtr@ibgebim.be).

